



Mairie de Bénévent l'Abbaye

1 rue Sarrazine
23210 BENEVENT L'ABBAYE
Tél: 05 55 62 61 43
Fax: 05 55 81 51 73

**AVAP – BENEVENT
L'ABBAYE**

**Réunion du 23 novembre
2016**

Etaient Présents :

M. André MAVIGNER (Maire),
Mr Claude VIEILLERIBIERE, Mr Auguste BOURCIER (Adjoint),
Mme Cécile MAVIGNER (Fondation du Patrimoine, Communauté de Communes Bénévent-Grand Bourg),
Mme Juliette TRANCHANT (Pays Ouest Creuse),
Mme Catherine PIQUET (DDT),
Mme Justine BATAILLE (Office de Tourisme du Pays des Eaux Vives),
Mme Marie-Laure DUBOSCLARD (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine),
Mr Rémi FOURNAISON (CCI),
Mr André DAVID (Architecte).

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux participants et met aux voix le procès-verbal de la réunion du 26 octobre ainsi que le complément à celle du 30 septembre. Les deux sont acceptés à l'unanimité.

Il cède la parole à Monsieur DAVID, architecte en charge du dossier pour cette dernière réunion consacrée au diagnostic du territoire.

Forme urbaine : Etat des lieux

- Une mosaïque de formes urbaines : bonne appréhension du bourg depuis la route de Grand-Bourg mais interprétation difficile à l'intérieur du fait de la disparition des limites physiques entre le bourg d'origine et ses faubourgs. Il note le caractère problématique de l'interface entre le bourg traditionnel bâti à l'alignement et les quartiers « modernes » qui le jouxtent, créant ainsi plusieurs entités.
- Continuité/Discontinuité : Les constructions du bourg historique adoptent un principe de continuité avec une face publique et une face privée. Les extensions modernes sont plus constituées par des découpages de parcelles au milieu desquelles sont positionnées les habitations.
Une caractéristique : les toits du bourg sont plutôt en ardoise, ceux des extérieurs en terre cuite.
- Crise des bourgs et desserrement du bâti :
 - Remplacement des zones réservées aux piétons par des zones acceptant l'automobile.
 - Modernisation et équipements de confort parfois difficilement adaptables aux immeubles de centre bourg.
 - Apparition de « dents creuses »
 - Remplacement des places publiques par des espaces de stationnement.
 - Dégagement de visibilité aux carrefours

Forme urbaine : Les tracés constitutifs du site

- Parcellaire et forme urbaine

Le parcellaire est plutôt serré avec un grand nombre de parcelles traversantes, ce qui a des conséquences sur le paysage urbain. Les faubourgs s'articulent sur des rues linéaires ou en courbe selon la topographie.

Le système se complexifie par la suite, avec la naissance d'îlots quadrangulaires (zone des grands jardins par exemple). Il remarque que certaines parcelles du cœur d'îlot peuvent être considérées comme enclavées. La maille des faubourgs est également ponctuellement assez étroite, autant que dans la partie ancienne.

Monsieur DAVID traite ensuite la question de la typologie des espaces publics.

La trame viaire de Bénévent est marquée par son origine historique, avec un petit bourg fermé sur lui-même, avec deux places importantes, l'une consacrée au faubourg, l'autre au marché

Le XIX^{ème} siècle fait perdre à ces places leur cohérence de places fermées. Une nouvelle est créée, celle du foirail alors qu'une partie du site abbatial est convertie en mail (ex-place de juillet).

Au XX^{ème}, le développement de l'urbanisme se fait soit à partir de voies existantes, soit sur des voies nouvelles mais on ne crée pas véritablement d'espaces publics nouveaux.

Forme urbaine : Les évolutions des places

Monsieur DAVID traite ensuite la question de l'évolution des places, leur éclatement et leur ouverture, liés essentiellement à la nécessité de la circulation avec comme conséquence une perte de hiérarchisation entre elles.

- La place Saint Barthélémy
Très impactée par la présence de l'automobile et par la question du stationnement, l'unité du lieu a ainsi disparu.
- La place de la Liberté
De forme triangulaire, elle avait successivement été destinée au four à pain puis à la plantation d'un arbre de la liberté. Elle conserve aujourd'hui son caractère de place close.
- La place « Onésime Gillet »
Aussi dénommée place de la Fontaine, elle était précédemment fermée avant de créer un accès à la place Saint Barthélémy.
- La place de la république
Créée dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, elle servait de foirail et était plantée d'arbres. Son couvert végétal a été minoré par des tailles sévères à la fin du XX^{ème} siècle. Elle a été récemment réaménagée mais demeure très minéralisée.
- La place de Villers
Les aménagements y sont sommaires. Elle est utilisée au stationnement des bus et est recouverte par un revêtement bitumineux.

Matériaux et principes de conception des espaces urbains

- Les sols « limousins » traditionnels : ils sont constitués d'une sorte de « calade » réalisée à partir d'éléments tout venant. On réalise parfois des ouvrages dessinés (caniveaux). Inconfortables pour le piéton, il n'en subsiste très peu.
- L'apparition de trottoirs modernes : de manière constante, les caniveaux sont latéraux. Le trottoir moderne réservé aux piétons apparaît à la fin du XIX^{ème} siècle ; c'est une bordure qui limite un plan surélevé par rapport à la chaussée, technique très répandue dans le centre bourg.
Par la suite, on a plutôt laissé chacun libre d'aménager devant son immeuble.
De ce fait, on constate une certaine discontinuité. Le système n'a pas été généralisé et celui des caniveaux subsiste dans plusieurs rues.

- Les aménagements des années 1970-1980 :
Ils présentent deux objectifs contradictoires : gérer la présence accrue de l'automobile et mettre en valeur le cadre urbain. On raisonne plus en plan qu'en perspective et on donne ainsi prioritairement sa place au véhicule. De ce fait, la partie végétalisée n'occupe que l'espace laissé disponible et elle est constituée d'essences à faible développement. Les aménagements sont ainsi très hétérogènes.

Monsieur DAVID traite ensuite la question de l'environnement.

Le Développement Durable et l'AVAP

Un rappel des généralités sur ce sujet est effectué. Si cette notion est souvent rappelée, les textes sont toutefois imprécis. La fiche 3 de la circulaire de mars 2012 indique que « ... l'approche environnementale d'une AVAP n'a vocation à prendre en considération que les facteurs environnementaux qui interagissent avec les objectifs et la capacité règlementaires de l'AVAP ».

Plusieurs points sont abordés :

- Architecture et villes « durables ».
La ville traditionnelle n'est-elle pas l'archétype de la ville durable (elle réduisait les transports, était soucieuse des qualités thermiques des bâtiments, elle était piétonnière...).
De même, l'étalement urbain pose la question de formes urbaines plus « vertueuses », en comparaison avec les « pratiques » plus anciennes.
- Aspect territorial de la question :
L'AVAP doit veiller à ce qu'il n'existe pas d'interaction négative entre ses dispositions et la protection du milieu naturel.
- Climat et forme urbaine :
La circulaire AVAP suggère un lien potentiel entre la constitution de la forme urbaine et l'adaptation au climat.
- Les orientations d'urbanisme :
L'AVAP et le PLU doivent être compatibles. Le PLU souhaite maintenir l'essentiel de l'urbanisation au bourg. Il faut veiller à l'impact sur son image ainsi qu'au développement du tourisme (le touriste est un automobiliste qui devient piéton).
- Energie et bâtiment :
Si Bénévent n'est pas concernée par l'hydroélectrique, elle pourrait l'être par l'éolien (peu de possibilités sauf pour le petit éolien individuel) et surtout le solaire.

Monsieur DAVID insiste aussi sur les procédés d'isolation « visibles » de l'extérieur.

- Les matériaux locaux et les autres : le bois est concerné par la fabrication locale de bardeaux de châtaigniers ; la pierre n'est plus extraite localement. La préoccupation porte sur les matériaux de couverture.

Monsieur DAVID effectue ensuite une synthèse des travaux réalisés dans le cadre du diagnostic.

Synthèse

- Considération sur le périmètre : celui de la ZPPAUP en cours est amené à évoluer.
- La situation urbaine et architecturale : plusieurs questions seront à prendre en considération, la perception du site urbain depuis l'extérieur, depuis l'intérieur, la forte image du site bâti malgré la relative faiblesse du patrimoine, les spécificités architecturales récentes, le décrépissage, les enduits irréguliers.

- Les toits rouges/les toits noirs : perte de l'unicité des matériaux, gestion d'un retour à la mixité.
- La réflexion nécessaire sur l'espace public : il est actuellement peu qualifiant.
- La réparation des évolutions négatives : problème de la déshérence du bourg
- Le développement durable et l'architecture : les questions sensibles de la production d'énergie « visible », des matériels solaires, des procédés d'isolation, des menuiseries extérieures.

La mise en place d'un PLU intercommunal.

Au vu de l'état d'avancement du dossier, la Commune pourrait poursuivre l'étude de l'AVAP sur laquelle délibèrerait la nouvelle Communauté de Communes du Pays de l'Ouest Creusois. Toutefois, la commission pourrait laisser place à trois représentants de la Communauté de Communes en remplacement de trois conseillers municipaux.

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 18 janvier 2017 à 14 h 30 et sera consacrée aux orientations de l'AVAP.

